

instamment au Gouvernement des Émirats arabes unis de poursuivre ses efforts pour résoudre ce problème, en particulier en renforçant les contrôles dans les zones franches du pays.

5. Missions

681. En janvier 2008, l'Organe a envoyé aux Émirats arabes unis une mission chargée d'examiner avec le Gouvernement l'application des traités internationaux relatifs aux drogues.

682. L'Organe constate avec inquiétude que le contrôle des drogues et des précurseurs chimiques se trouvant dans les zones franches des Émirats arabes unis continue d'être difficile. Il rappelle au Gouvernement ses obligations au titre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et lui demande instamment de prendre des mesures pour lutter contre le trafic de drogues dans toutes les zones sous sa juridiction, y compris les zones franches. Les Émirats arabes unis étant un grand pays exportateur et une zone de transbordement importante pour les produits chimiques inscrits aux Tableaux de la Convention de 1988, le Gouvernement est également encouragé à utiliser sans plus tarder le système PEN Online et à appliquer des mesures de contrôle aux préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine ou de la pseudoéphédrine.

683. L'Organe note également l'absence d'activités globales visant à déterminer la situation du pays en matière d'abus de drogues et recommande au Gouvernement de prendre des mesures spécifiques pour recueillir des données sur l'étendue et la nature du phénomène de la drogue dans le pays.

684. L'Organe salue la volonté du Gouvernement des Émirats arabes unis de lutter contre l'abus et le trafic de drogues et note en particulier les progrès qu'il a faits pour donner suite à certaines des recommandations formulées par l'Organe à l'issue de la mission envoyée dans le pays en 1995. Il encourage le Gouvernement à poursuivre les efforts tendant à renforcer le contrôle des drogues.

D. Europe

1. Principaux faits nouveaux

685. Le cannabis est la drogue la plus consommée en Europe. Selon l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, quelque 71 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans ont consommé du cannabis dans leur vie, et 7 % environ en ont consommé au cours de l'année écoulée.

686. L'Europe reste le deuxième marché de la cocaïne dans le monde. D'importantes quantités de cette drogue en provenance de l'Amérique du Sud y entrent clandestinement par voie maritime, souvent par des pays d'Afrique de l'Ouest (voir par. 242 à 246 et 321 à 326 ci-dessus). La contrebande de cocaïne via des pays d'Europe orientale s'est beaucoup développée ces dernières années. Le volume total de cocaïne saisi en Europe orientale s'est accru de manière spectaculaire en 2007, en raison surtout d'une saisie importante de 480 kg réalisée par des douaniers dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'augmentation du nombre d'envois de cocaïne provenant d'Amérique du Sud et destinés à des pays d'Europe orientale montre qu'une nouvelle tendance se dessine dans ce trafic, la cocaïne qui arrive en Europe occidentale étant de plus en plus souvent acheminée vers l'Europe orientale puis réintroduite sur les marchés illicites d'Europe occidentale par la route des Balkans, qui sert traditionnellement au trafic des opiacés.

687. L'héroïne que l'on peut se procurer sur les marchés illicites en Europe provient de l'Afghanistan. Elle est introduite en contrebande sur le continent par l'un des deux principaux itinéraires, à savoir la route des Balkans, ou ce qu'il est convenu d'appeler la "route de la soie" qui, via l'Asie centrale, pénètre en Fédération de Russie et de là dans d'autres pays européens. La route des Balkans demeure le principal itinéraire utilisé pour faire entrer clandestinement de l'héroïne en Europe orientale puis en Europe occidentale. Ce qu'il est convenu d'appeler l'itinéraire nord de la route des Balkans, qui passe par la Turquie, la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie et l'Autriche, a été emprunté plus fréquemment en 2007, comme en atteste le volume des saisies d'héroïne qui y ont été opérées, à savoir plus de 2,5 tonnes. L'itinéraire de la route des Balkans dit itinéraire sud, qui traverse la Grèce, l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine avant de déboucher en Italie, semble avoir

été emprunté moins souvent en 2007 que les années précédentes par les trafiquants.

688. L'Europe reste le deuxième marché illicite d'opiacés dans le monde. En Europe orientale, le marché illicite d'opiacés a poursuivi son expansion. Selon les estimations de l'ONUDD, il y a environ 2 millions de consommateurs d'opiacés en Europe orientale. L'abus d'opiacés est resté stable ou a reculé en Europe centrale et en Europe occidentale mais serait à la hausse en Fédération de Russie et dans d'autres pays d'Europe orientale, ainsi qu'en Europe du Sud-Est le long de la route des Balkans. L'abus d'héroïne aurait progressé chez les jeunes toxicomanes d'Europe occidentale.

689. Le traitement en institution, qui constituait autrefois la principale solution de traitement des héroïnomanes dans de nombreux pays européens, est moins courant de nos jours. La majorité des toxicomanes sont aujourd'hui traités en services ambulatoires. L'élargissement des réseaux de traitement ambulatoire s'est poursuivi ces dernières années en Bulgarie, en Estonie, en Finlande, en Grèce, en Lituanie et en Roumanie. Environ 53 % des patients ambulatoires sont traités pour l'abus d'opiacés, le pourcentage restant pour l'abus d'autres drogues, notamment le cannabis (22 %) et la cocaïne (16 %). Le nombre de personnes demandant une prise en charge de leur toxicomanie, en particulier aux opiacés, est plus élevé en Europe orientale qu'en Europe occidentale.

690. La fabrication illicite de drogues de synthèse en Europe centrale et en Europe orientale continue d'augmenter. Selon l'ONUDD, la Fédération de Russie a signalé en 2006 le plus grand nombre de démantèlements de laboratoires de fabrication illicite d'amphétamine, soit 57 % des démantèlements de laboratoires de fabrication de drogues illicites en Europe. La plupart des laboratoires de fabrication illicite de méthamphétamines dans la région ont été découverts en République tchèque. Plusieurs autres pays d'Europe orientale, notamment la Bulgarie, la Lituanie, la République de Moldova⁸⁴, la Slovaquie et l'Ukraine, ont également déclaré avoir démantelé des laboratoires qui fabriquaient illicitement des drogues de synthèse.

⁸⁴ Depuis le 9 septembre 2008, "République de Moldova" est le nom de pays utilisé à la place de "Moldova" à l'Organisation des Nations Unies.

691. Les sous-régions d'Europe orientale et du Sud-Est continuent de servir de zones de transit pour des envois d'anhydride acétique à destination de l'Afghanistan, où cette substance est utilisée pour fabriquer illicitement de l'héroïne. Selon les estimations, près de 80 % de l'anhydride acétique nécessaire aux laboratoires illicites en Afghanistan y sont introduits en contrebande via l'Europe orientale et du Sud-Est (voir par. 157, 158, 230 et 231 ci-dessus). L'Organe invite les gouvernements à appliquer intégralement la résolution 1817 (2008) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a engagé tous les États Membres à renforcer la coopération afin de lutter contre la production illicite et le trafic de drogues en Afghanistan, notamment en améliorant la surveillance du commerce international des précurseurs chimiques, y compris, entre autres, l'anhydride acétique.

2. Coopération régionale

692. La table ronde d'experts du Pacte de Paris pour la région de la mer Noire s'est tenue à Bucarest du 9 au 11 juillet 2008. Les participants ont réfléchi aux moyens de soutenir activement et d'utiliser les réseaux de communication et d'information actuels (par exemple INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes, Europol, le système d'information MAR-Info concernant le trafic illicite par mer, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, l'Organisation pour la démocratie et le développement économique et le Centre de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est) afin que les services de détection et de répression puissent assurer une couverture maximale des itinéraires servant au trafic des opiacés en provenance d'Afghanistan. Les participants ont demandé à l'ONUDD et à d'autres organisations internationales de continuer à apporter un concours technique aux opérations menées par les services de détection et de répression en utilisant le savoir-faire et les instruments déjà disponibles.

693. En septembre 2008, la Commission européenne a proposé un nouveau Plan d'action "drogue" de l'Union européenne (2009-2012), articulé autour des actions prioritaires suivantes: a) réduire la demande de drogues et sensibiliser l'opinion publique; b) inciter les citoyens européens à jouer un rôle actif; c) réduire l'offre de drogues; d) renforcer la coopération internationale; et e) améliorer la compréhension du phénomène de la drogue. Au terme de discussions avec les États membres de l'Union européenne, le Conseil

européen devrait adopter ce plan d'action au plus tard en décembre 2008.

694. Dans le prolongement du succès d'une série d'interventions connues sous le nom d'opération "Canal", laquelle est menée depuis 2004, l'Organisation du Traité de l'OTSC et le Service fédéral de contrôle des drogues de la Fédération de Russie ont exécuté la deuxième phase de cette opération pour 2007 en novembre et décembre, avec la participation de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan. L'objectif était de mettre en place un système plus performant de sécurité collective destiné à empêcher le trafic de drogues en provenance d'Afghanistan. Au cours de l'opération, de nouveaux itinéraires de trafic reliant l'Asie centrale aux États membres de l'OTSC et à l'Europe ont été découverts. Des représentants des services de détection et de répression de l'Azerbaïdjan, de la Chine, de l'Estonie, des États-Unis, de l'Iran (République islamique d'), de la Lettonie, de la Lituanie, de l'Ouzbékistan, du Turkménistan et de l'Ukraine ont participé à l'opération en qualité d'observateurs. L'opération a abouti à la saisie de 27 815 kg de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs, dont 1 157 kg d'héroïne, 8 573 kg d'opium, 6 196 kg de résine de cannabis, 5 567 kg d'herbe de cannabis, 709 kg de paille de pavot, 15 kg de cocaïne, 35 kg de drogues de synthèse et plus de 2 tonnes de produits chimiques précurseurs.

695. En Bulgarie, une nouvelle antenne régionale de l'initiative Villes européennes contre la drogue a ouvert ses portes à la fin de 2007 à Burgas. Elle aura pour vocation d'aider les villes membres dans la région des Balkans à mettre en commun des informations et des pratiques optimales relatives à la prévention de l'abus de drogues.

696. En Bosnie-Herzégovine, la cinquième Conférence régionale du réseau balkanique de Villes européennes contre la drogue, intitulée "La lutte de proximité contre l'abus de drogues", s'est tenue à Sarajevo les 15 et 16 novembre 2007. Ont participé à cette conférence des représentants de huit pays de la région des Balkans, ainsi que des experts nationaux et internationaux dans le domaine scientifique de même que dans le domaine de la politique sociale et dans celui de la détection et de la répression. La conférence a adopté une déclaration appelant à une meilleure coordination entre

les autorités locales et la société civile en matière de prévention de l'abus de drogues et de traitement des toxicomanes.

697. L'Organe a salué la tenue de la Conférence sur la lutte contre les drogues de synthèse à Nunspeet (Pays-Bas), du 28 au 30 novembre 2007. Étaient représentés à cette Conférence, qui a été accueillie par le Gouvernement néerlandais, l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Suède. Europol et la Commission européenne y étaient également représentés.

698. L'Organe a aussi salué les activités d'EXASS Net, réseau européen de partenariats regroupant les acteurs qui interviennent en première ligne face aux problèmes liés à la drogue, en apportant leur expérience et leur assistance à l'appui de la coopération intersectorielle. EXASS Net fait partie des activités du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe. La troisième réunion d'EXASS Net, qui s'est tenue à Francfort (Allemagne) en mai 2008, a comporté des visites dans divers établissements composant le réseau francfortois d'aide aux toxicomanes, notamment un centre médicalisé de distribution d'héroïne, un centre médicalisé de distribution de méthadone et un centre de crise.

3. Législation, politiques et mesures d'intervention au plan national

699. L'Organe est préoccupé par le fait que le Gouvernement bosniaque n'a toujours pas créé d'organisme chargé au plan national de coordonner la lutte contre les drogues illicites, conformément à la loi relative à la prévention et à la répression de l'abus de stupéfiants, qui est entrée en vigueur en 2006. Ce texte prévoit la création d'un comité interministériel national et d'une autorité nationale chargés d'élaborer, de superviser et de coordonner la stratégie nationale de lutte contre la drogue. L'Organe prie instamment le Gouvernement de prendre sans plus tarder les mesures qui s'imposent pour assurer la création et le bon fonctionnement du comité interministériel et de l'autorité nationale, ainsi que l'élaboration et la mise en application de la stratégie nationale de lutte contre la drogue.

700. Aux Pays-Bas, l'interdiction de fumer du tabac dans le secteur de la restauration est entrée en vigueur en juillet 2008. Elle frappe aussi ce qu'il est convenu

d'appeler les "coffee shops" où la vente et la consommation de cannabis sont tolérées, mais pas la consommation de tabac. Le Gouvernement néerlandais a fait savoir à l'Organe que, dans les "coffee shops", les visiteurs étaient désormais informés des risques liés à l'usage du cannabis et de la façon d'obtenir de l'aide lorsque cet usage devenait problématique.

701. L'Organe note que le Ministre britannique de l'intérieur a recommandé de reclasser le cannabis, ce qui voudrait dire que les affaires concernant cette substance feraient l'objet d'une application plus stricte de la loi et de sanctions plus lourdes. Cette décision tient au fait que des formes très puissantes de cannabis ("skunk" par exemple) dominent le marché des drogues illicites au Royaume-Uni. Si le Parlement y donnait suite, le reclassement prendrait effet au début de 2009. En outre, la première version de la nouvelle stratégie de lutte contre la drogue du Royaume-Uni a été publiée en février 2008. Axée sur les drogues illicites, cette nouvelle stratégie privilégie les familles et la collectivité davantage que ne le faisait la stratégie décennale précédente. La priorité consistera à apporter des soins efficaces à ceux qui causent le plus de tort aux membres des familles et des collectivités, par exemple les parents qui, par leurs habitudes, risquent de mettre leurs enfants en péril.

702. En Ukraine, une nouvelle loi sur le trafic et l'abus de drogues est entrée en vigueur en janvier 2008. Elle définit la structure législative, les principes sous-tendant les politiques nationales et les règles générales du contrôle et de la distribution des drogues légales. En outre, elle régleme un grand nombre de questions, telles que les prescriptions en matière de licence, les listes des substances utilisées en médecine vétérinaire, la teneur maximale autorisée de substances dans les médicaments, la qualité des drogues qui passent les frontières, les modes de fabrication, l'utilisation du matériel, le transport et la documentation nécessaire. On s'attend que ce texte renforce le contrôle de la circulation des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs dans le pays.

703. En novembre 2007, le Gouvernement finlandais a adopté une résolution concernant la coopération relative à la politique nationale sur les drogues pour la période 2008-2011. Cette résolution présente brièvement les mesures que le Gouvernement compte prendre pour faire face à l'abus de drogues et qui

concernent les actions de prévention et les interventions en amont; la lutte contre les infractions liées aux drogues; le traitement de la toxicomanie et la réduction des effets nocifs de l'abus des drogues; et le développement du traitement de la toxicomanie, parallèlement aux sanctions pénales.

704. En France, un nouveau Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies a été adopté en juillet 2008. Il énonce les priorités gouvernementales pour la période 2008-2011. Il se fonde sur le bilan qui a été fait du plan précédent (lequel visait la période 2004-2008) et comporte 193 mesures: 38 mesures concernent la prévention et la communication, 41 l'application de la loi, 69 les soins et la réduction des risques liés à l'abus de drogues, 30 la formation et la recherche et 15 la coopération internationale. L'exécution du plan sur la période quadriennale 2008-2011 mobilisera 87,5 millions d'euros.

705. En janvier 2008, le Gouvernement italien a adopté un nouveau plan d'action contre la drogue qui concerne cinq domaines: coordination; réduction de la demande; réduction de l'offre; coopération internationale et information; et formation, recherche et évaluation. Ce plan comporte 66 mesures qui doivent être mises en œuvre en 2008 et il sera suivi d'un plan quadriennal pour la période 2009-2012.

706. En République de Moldova, le plan d'action national de prévention de l'abus et de la contrebande de drogues pour la période 2007-2009 a été adopté. Il concerne des activités qui relèvent du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la santé. En outre, le Parlement a modifié le Code pénal, le Code de procédure pénale et le Code des infractions administratives pour y ajouter des mesures judiciaires contre le trafic et l'abus de drogues, conformément aux dispositions de la Convention de 1988.

707. L'Organe salue la publication de l'enquête Eurobaromètre de la Commission européenne sur les attitudes et les perceptions relatives à la drogue, réalisée auprès de 12 000 répondants âgés de 15 à 24 ans dans les États membres de l'Union européenne. Cette enquête, publiée en mai 2008, révèle entre autres que plus de 80 % des jeunes sont conscients des risques pour la santé que présente la consommation d'héroïne, de cocaïne et d'"ecstasy", mais que seulement 40 % d'entre eux reconnaissent les risques pour la santé que présente la consommation de

cannabis. En République tchèque, les jeunes pensent que la consommation de tabac et d'alcool présente un risque légèrement plus élevé que celle de cannabis.

708. L'Organe salue la publication au Royaume-Uni, en mai 2008, d'une étude sur la puissance du cannabis⁸⁵ qui a été réalisée à l'initiative du Ministère de l'intérieur et qui fournit des informations importantes sur la part de marché des différents types de cannabis disponibles et sur leur puissance. Cette étude montre que la part des saisies d'herbe de cannabis dans l'ensemble des saisies de drogues a sensiblement augmenté ces dernières années. La plupart des saisies réalisées dans la rue par les services de détection et de répression concernent l'herbe de cannabis. La résine de cannabis semble avoir perdu du terrain.

709. L'Organe note que dans l'évaluation d'un projet visant à créer une salle d'injection en Norvège il est indiqué que rien n'autorise à penser que ce dispositif permette de réduire les taux de surdose ou de décès par surdose. Il est également indiqué, et c'est là un point important, que la salle d'injection peut contribuer à entretenir la toxicomanie et que les autorités sanitaires peuvent donner l'impression de fermer les yeux sur la consommation de drogues. Le Gouvernement a décidé que la loi provisoire concernant un programme expérimental de salles d'injection demeurerait en vigueur jusqu'en décembre 2009. L'Organe prie instamment tous les gouvernements de s'abstenir de créer des salles d'injection et de réfléchir à d'autres moyens de favoriser l'accès aux services sanitaires et sociaux, y compris les services de traitement des toxicomanes.

710. L'Organe prend note des résultats d'une nouvelle enquête sur la prévalence de l'abus de drogues en Irlande et en Irlande du Nord (Royaume-Uni), publiée en 2008. Cette enquête fait ressortir que la proportion des adultes (âgés de 15 à 64 ans) ayant déclaré avoir consommé une drogue illicite au cours de leur vie a augmenté, passant de 19 % pendant la période 2002-2003 à 24 % pendant la période 2006-2007. La proportion des jeunes adultes (âgés de 15 à 34 ans) ayant déclaré avoir consommé une drogue illicite au cours de leur vie a également augmenté de cinq points,

passant de 26 % pendant la période 2002-2003 à 31 % pendant la période 2006-2007. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à déclarer avoir consommé une drogue illicite au cours de leur vie. La prévalence de la consommation de drogues au moins une fois dans la vie ainsi que la prévalence de la consommation au cours du mois précédent ont augmenté à la fois pour le cannabis et la cocaïne.

711. Aux Pays-Bas, le Gouvernement a adopté un document directif intitulé "Stratégie de suivi sur les drogues de synthèse à compter de 2007". Ce document préconise entre autres de prolonger le projet de prévention de l'abus de drogues intitulé "Vie nocturne et drogues", qui est coordonné au niveau national par l'Institut néerlandais de la santé mentale et de la toxicomanie (Trimbos Instituut). Ce projet vise les "clubbers" et les quartiers où sont concentrées les boîtes de nuit et où l'on sait que de grandes quantités de drogues de synthèse sont consommées. Il a pour objectif de réduire les risques de consommation de drogues chez les "clubbers", à travers une collaboration avec les autorités locales et les "lieux de vie nocturne".

712. En juillet 2008, une équipe spéciale chargée de réduire la culture de cannabis à grande échelle a été constituée aux Pays-Bas. Elle a pour mission de mettre sur pied un programme qui, d'ici à 2011, aura fait sensiblement reculer la culture de cannabis à grande échelle dans le pays. En outre, elle devra recueillir davantage d'informations sur les organisations criminelles impliquées dans la culture illicite de cannabis, leur mode de fonctionnement et les bénéfices qu'elles réalisent. La création de cette équipe spéciale a été annoncée dans le cadre du programme de renforcement de la lutte contre la criminalité organisée, présenté au Parlement en décembre 2007.

713. Le Gouvernement biélorussien et l'ONU DC ont signé en janvier 2008 un mémorandum d'accord sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime. Ce texte définit les grands axes de la coopération dans la lutte contre la criminalité internationale et le trafic de drogues illicites et jette les bases de l'expansion des activités de l'ONU DC au Bélarus.

⁸⁵ Sheila Hardwick et Leslie King, *Home Office Cannabis Potency Study 2008* (Sandridge, St. Albans, Home Office, 2008).

4. Culture, production, trafic et abus

Stupéfiants

714. La culture illicite de cannabis continue d'être signalée dans de nombreux pays d'Europe occidentale, par exemple l'Allemagne, où des zones de culture de cannabis à grande échelle ont fait l'objet de saisies. En Europe orientale et en Europe centrale, le gros de l'herbe de cannabis provient de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la République de Moldova, de la Serbie et de l'Ukraine. Selon des informations émanant d'Albanie, des plantes de cannabis sont cultivées sur des terres domaniales. L'Europe est la région où le marché illicite de résine de cannabis est le plus important. La quantité de résine de cannabis saisie en Europe a augmenté en 2007 après avoir diminué en 2006. En 2007, comme l'année précédente, l'Espagne a été le pays où le volume de résine de cannabis saisi a été le plus élevé au monde. Une grande quantité de résine de cannabis a également été saisie en Belgique, en France et au Portugal.

715. Le cannabis demeure la drogue la plus consommée en Europe. Sur le continent, la prévalence de la consommation de cannabis au cours de la vie varie de 2 à 37 % selon les pays, les taux les moins élevés étant recensés en Bulgarie, à Malte et en Roumanie et les taux les plus élevés au Danemark, en France, en Italie et au Royaume-Uni. L'année passée, la prévalence de la consommation de cannabis en Europe s'est élevée à environ 7 % chez les adultes (personnes âgées de 15 à 64 ans), les estimations nationales variant de 1 à 11 %. Les taux les plus faibles ont été recensés (par ordre croissant) en Bulgarie, en Grèce et à Malte et les plus élevés (par ordre croissant) en République tchèque, en Espagne et en Italie. La prévalence de la consommation de cannabis est particulièrement élevée chez les jeunes. La prévalence de la consommation de cannabis au cours de la vie chez les lycéens âgés de 15 ou 16 ans est la plus élevée (par ordre croissant) en Belgique, en République tchèque, en Irlande, en Espagne, en France et au Royaume-Uni, où le taux varie de 30 à 44 %, et la moins élevée (par ordre croissant) en Norvège, en Suède, en Roumanie, à Chypre et en Grèce, où le taux est inférieur à 10 %.

716. Il y a lieu de penser que la consommation de cannabis, dont le niveau est assez élevé, se stabilise ou recule. Au Royaume-Uni, la prévalence de la

consommation de cannabis chez les écoliers et lycéens en Angleterre a diminué de manière appréciable entre 2001 (13,4 %) et 2007 (9,4 %). Entre 2004 et 2007, la prévalence de la consommation de cannabis au cours de la vie a fléchi en Allemagne également; cependant, le nombre de consommateurs de cannabis était estimé à 600 000 en 2007, ce qui représente une augmentation sensible par rapport à 1997. En France, environ 1,2 million de personnes consomment du cannabis régulièrement (au moins 10 fois par mois).

717. En Europe, les quantités totales de cocaïne saisies demeurent élevées. La part de l'Europe dans les saisies mondiales de cocaïne a augmenté, passant de moins de 3 % en 1980 à 17 % en 2006. Il est probable que les quantités saisies déclarées seront moins importantes en 2007, car le Portugal, l'un des principaux points d'entrée de la cocaïne en Europe, a signalé une baisse importante des saisies de cette substance. De même, les actions efficaces qui ont été menées à l'aéroport international d'Amsterdam, jadis important point d'entrée dans la région, pour empêcher le recours à des services de messagerie aux fins du trafic de cocaïne ont fait reculer le nombre de saisies. Selon les autorités néerlandaises, 9 084 kg de cocaïne ont été saisis par les douanes en 2006. En 2007, une saisie de 480 kg de cocaïne en provenance de la République bolivarienne du Venezuela a été opérée dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Une autre saisie importante – 118 kg de cocaïne en provenance de Colombie – a été réalisée par les douanes polonaises. L'augmentation du nombre d'envois de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination de pays d'Europe orientale ces dernières années montre qu'une nouvelle tendance se dessine, la cocaïne qui arrive en Europe occidentale étant de plus en plus souvent acheminée vers l'Europe orientale puis réintroduite clandestinement en Europe occidentale par la route des Balkans.

718. L'abus de cocaïne est devenu plus prévalent dans certaines zones d'Europe occidentale. En France, la prévalence de la consommation de cocaïne au cours de la vie s'est établie à 2,6 % de la population adulte (personnes âgées de 15 à 64 ans) et a plus que doublé au cours des 10 dernières années. La prévalence de la consommation de cocaïne au cours de la vie est la plus élevée (4,1 %) chez les jeunes adultes (personnes âgées de 25 à 34 ans). La prévalence annuelle de la consommation de cocaïne a triplé entre 2000 et 2005 au sein de la population en général: le nombre de

consommateurs de cocaïne est estimé actuellement à 250 000. En Espagne toutefois, selon une enquête nationale sur l'abus de drogues réalisée auprès des lycéens, la prévalence au cours de la vie, la prévalence annuelle et la prévalence mensuelle de la consommation de cocaïne chez les lycéens ont sensiblement diminué.

719. La quasi-totalité de l'héroïne proposée sur les marchés illicites en Europe provient d'Afghanistan. La route traditionnelle des Balkans (l'itinéraire nord), qui passe par la Turquie, la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie puis l'Autriche, a été empruntée plus fréquemment en 2007, comme l'atteste la saisie de plus de 2,5 tonnes d'héroïne sur cet itinéraire. L'autre route des Balkans (l'itinéraire sud), qui mène à l'Italie en passant par la Grèce, l'Albanie, puis l'ex-République yougoslave de Macédoine, semble avoir été empruntée moins souvent par les trafiquants en 2007 que les années précédentes. Comme la production d'opium se déplace vers les provinces méridionales de l'Afghanistan, il est moins commode pour les trafiquants d'acheminer les opiacés par la "route de la soie"; le trafic de drogues le long de cet itinéraire a donc diminué. En 2007, la quantité d'héroïne introduite en contrebande en Europe par la "route de la soie" a été estimée à moins de 1 tonne, ce qui représente un recul par rapport aux quantités saisies les années précédentes. Les trains qui relient la Fédération de Russie à ses voisins occidentaux (Biélorus, Pologne et Ukraine) sont de plus en plus souvent utilisés pour introduire clandestinement de l'héroïne en Europe occidentale. Selon les informations disponibles, le trafic d'héroïne se fait de plus en plus par voie aérienne entre des pays d'Europe orientale et centrale et des pays d'Europe occidentale.

720. En Europe, des saisies importantes d'héroïne ont été signalées en Bulgarie (plus de 1 tonne), en Fédération de Russie (934 kg) et en Serbie (225 kg). Certains pays d'Europe occidentale comme l'Allemagne et l'Espagne ont fait état d'une augmentation des saisies d'héroïne.

721. La plupart des laboratoires qui fabriquent illicitement des opiacés se situent comme auparavant en Europe orientale. Selon le Gouvernement de la Fédération de Russie, sur les 3 717 laboratoires produisant et transformant illicitement des stupéfiants et des substances psychotropes qui ont été démantelés dans le pays en 2006, 186 servaient à produire de

l'opium acétylé à partir de petites quantités de paille de pavot produite localement. La même année, 112 laboratoires qui fabriquaient illicitement des opiacés ont été démantelés en République de Moldova⁸⁶.

722. Depuis plusieurs années, la consommation d'héroïne et d'autres opiacés reste stable ou recule en Europe occidentale, comme en Italie, où la consommation d'héroïne ne cesse de diminuer depuis 2001. Cependant, il semble actuellement que cette consommation pourrait prendre de plus vastes proportions. Aux Pays-Bas, la prévalence de la consommation d'héroïne au cours de la vie a augmenté entre 1997 et 2005, ce qui donne à penser que l'expérimentation de cette drogue suscite un plus grand intérêt. En France, l'abus d'héroïne a commencé à apparaître chez les plus jeunes et les personnes plus intégrées socialement. Le mode de consommation de l'héroïne varie: le "sniffing" est le plus répandu et la polytoxicomanie est très fréquente. La banalisation des conséquences de la consommation d'héroïne semble contribuer à cet abus, les véritables dangers de cette drogue étant mal compris. Les taux de l'abus d'opiacés sont à la hausse en Europe orientale, notamment dans les États membres de la CEI et dans les pays d'Europe du Sud-Est situés le long de la route des Balkans. Selon l'ONUDC, le nombre de consommateurs d'opiacés en Europe orientale s'élèverait à environ 2 millions, soit 1,4 % des personnes âgées de 15 à 64 ans.

723. Selon le Gouvernement de la Fédération de Russie, 37 560 personnes ont entamé un traitement de la toxicomanie en 2007. 87,7 % du nombre total de patients suivaient un traitement pour l'abus d'opiacés. La même année, 11,9 % des patients suivant un traitement étaient séropositifs, proportion légèrement en hausse par rapport à 2006 (11,8 %). L'abus de drogues par injection reste le principal mode de transmission du VIH en Fédération de Russie.

724. La Fédération de Russie est le plus important marché illicite d'opiacés en Europe. Selon le *Rapport mondial sur les drogues 2008* de l'ONUDC, environ 1,65 million de personnes consomment des opiacés en

⁸⁶ Depuis le 9 septembre 2008, "République de Moldova" est le nom de pays utilisé à la place de "Moldova" à l'Organisation des Nations Unies.

Fédération de Russie⁸⁷. L'Ukraine est le deuxième marché illicite d'opiacés en Europe orientale avec plus de 300 000 consommateurs.

725. Ces dernières années, l'augmentation du trafic et de l'abus de drogues en Europe orientale a aggravé la propagation du VIH/sida. Selon ONUSIDA, près des trois quarts (73,8 %) des toxicomanes recensés en Fédération de Russie sont des usagers de drogues par injection, pratique qui est également le principal mode de transmission du VIH dans le pays; la proportion des usagers de drogues par injection au sein de la population générale (personnes âgées de 15 à 44 ans) s'élèverait à 2 %. Selon ONUSIDA, les deux tiers environ (66 %) des nouveaux cas d'infection à VIH enregistrés en 2007 étaient attribuables à l'abus de drogues par injection.

726. À l'échelle européenne, c'est en Ukraine que l'épidémie de VIH/sida est aujourd'hui la plus grave: la prévalence de l'infection à VIH/sida au sein de la population adulte est estimée à 1,63 %. Le nombre de cas d'infection à VIH déclarés parmi les usagers de drogues par injection a continué à progresser ces dernières années. Le problème le plus grave au plan national est l'abus par injection de concentré de paille de pavot (appelé "shirka"), qui concerne 98 % de tous les usagers de drogues par injection. Le partage de seringues, qui est une pratique courante chez les consommateurs de drogues, a favorisé la propagation de l'infection à VIH/sida. Selon les estimations des autorités ukrainiennes, plus de 500 000 toxicomanes sont recensés dans le pays, dont 300 000 consommateurs d'opiacés par injection.

727. L'Estonie occupe la deuxième place en Europe pour la prévalence de l'infection à VIH: selon les estimations, 1,4 % de la population adulte est séropositif. L'épidémie de VIH dans ce pays est surtout le fait de l'abus de drogues par injection, qui est très répandu au sein de la population carcérale. En 2007, plus de 12 % des détenus en Estonie étaient séropositifs.

Substances psychotropes

728. L'Europe occidentale demeure une source importante de stimulants de type amphétamine, notamment la MDMA. Selon l'ONU DC, la Belgique et les Pays-Bas sont les principaux pays exportateurs

d'amphétamine et de substances appartenant au groupe de la MDMA. Cependant, comme la MDMA est de plus en plus fabriquée illicitement ailleurs dans le monde, les saisies de MDMA en Europe occidentale ont diminué; la plupart des saisies ont été signalées en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. La principale source de méthamphétamine fabriquée illicitement en Europe occidentale est la République tchèque, qui a également signalé le plus grand nombre de démantèlements de laboratoires de fabrication illicite de cette substance. Au Royaume-Uni se trouve le marché illicite d'amphétamine le plus important. Toutefois, la prévalence annuelle de la consommation d'amphétamine au sein de la population générale (personnes âgées de 16 à 59 ans) a nettement reculé, passant de 3,2 % en 1996 à 1,3 % en 2006. De même, la Suède a connu une diminution importante de la consommation d'amphétamine au cours des 20 à 30 dernières années, avec un taux de prévalence annuelle de 0,2 %, soit moins de la moitié de la moyenne européenne. La prévalence de l'abus de MDMA au cours de l'année écoulée chez les jeunes adultes est pour l'essentiel restée stable ces cinq dernières années dans l'Union européenne.

Précurseurs

729. Des pays d'Europe orientale continuent de servir de zones de transit pour des envois d'anhydride acétique à destination de l'Afghanistan, où cette substance sert à la fabrication illicite d'héroïne. Selon les estimations, près de 80 % des précurseurs chimiques nécessaires aux laboratoires de fabrication de drogues illicites en Afghanistan y sont introduits en contrebande via des pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est.

730. Les saisies de précurseurs d'amphétamine dans les pays d'Europe orientale ont augmenté ces dernières années. Selon l'ONU DC, en 2006, des saisies importantes de précurseur P2P ont été déclarées par la Pologne (1 085 litres), la Fédération de Russie (402 litres), l'Estonie (51 litres) et la Bulgarie (32 litres).

5. Missions

731. Une mission de l'Organe s'est rendue en Roumanie en octobre 2008. L'Organe note qu'une certaine amélioration est intervenue et que le Gouvernement attache une importance accrue à

⁸⁷ Rapport mondial sur les drogues 2008...

l'action visant à atteindre les objectifs des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Des progrès ont été faits dans les efforts déployés du Gouvernement pour lutter contre le problème de la drogue dans le pays et la coopération avec l'Organe a avancé depuis la dernière mission envoyée dans le pays en 2002. L'Organe note que la Roumanie a pris ces dernières années des mesures visant à renforcer ses activités de lutte contre la drogue, mais qu'un certain nombre de problèmes subsistent en la matière.

732. L'Organe note notamment qu'en Roumanie le mécanisme existant de surveillance et de contrôle des substances placées sous contrôle international est insuffisant et ne fonctionne pas comme il convient. Il prie le Gouvernement de prendre des mesures pour mettre en place une législation, et de prévoir des ressources et du personnel qualifié pour permettre à toutes les autorités de réglementation en matière de drogues, dont en particulier le Ministère de la santé, d'exercer leurs fonctions de contrôle. De plus, s'agissant des efforts du Gouvernement pour lutter contre la contrebande de drogues sur son territoire, l'Organe encourage ce dernier à intensifier encore l'action des services de la douane et du contrôle aux frontières pour empêcher ce trafic, notamment en renforçant les capacités et en augmentant les ressources affectées à ces activités.

733. L'Organe note que la disponibilité d'opioïdes pour le traitement de la douleur ne semble pas répondre aux besoins de la population roumaine. Il prie instamment le Gouvernement de déterminer avec précision les besoins en stupéfiants et en substances psychotropes à des fins médicales et/ou scientifiques et de prendre toutes les mesures nécessaires, en proposant notamment des possibilités de formation théorique et pratique du personnel, pour assurer la disponibilité de ces substances à des fins médicales.

734. Une mission de l'Organe s'est rendue en Ukraine en mai 2008. L'Organe note que le Gouvernement est attaché aux objectifs des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Des progrès ont été accomplis dans les efforts déployés du Gouvernement pour lutter contre le problème de la drogue. Des mesures administratives ont été prises afin d'assurer l'application des dispositions des conventions. L'Ukraine a adopté une législation globale et élaboré une stratégie nationale en matière du contrôle des drogues. Malgré la mise en place d'un mécanisme

chargé de coordonner la lutte contre le trafic de drogues, des problèmes subsistent, du fait surtout de la coopération insuffisante entre les autorités compétentes.

735. Le transit d'héroïne et de cocaïne pose de graves problèmes à l'Ukraine, en ce qui concerne surtout l'emprise croissante de la criminalité transnationale organisée sur le trafic de drogues dans et à travers le pays. L'Organe est d'avis que cette évolution nécessite une coordination interministérielle efficace, aux niveaux tant politique qu'opérationnel. Il recommande que le Gouvernement définisse clairement le partage des responsabilités entre les différents services de détection et de répression et améliore la coordination de leurs activités.

736. La prise par voie intraveineuse d'opium acétylé fabriqué à partir de paille de pavot produite localement constitue le problème le plus grave en Ukraine. L'échange de seringues entre toxicomanes a contribué à la propagation du VIH/sida. L'Organe prie instamment le Gouvernement de prévenir tout détournement de paille de pavot d'exploitations autorisées à cultiver du pavot à opium. Il encourage les autorités ukrainiennes à définir, le cas échéant, avec l'aide de l'OMS et de l'ONUDC une approche consolidée des programmes de prévention et de traitement des toxicomanies. L'existence de longues listes d'attente, ainsi que la propagation du VIH/sida, indiquent que les programmes de traitement existants ne sont pas suffisants et qu'il faut de toute urgence développer les structures de traitement pour remédier à ces problèmes.

E. Océanie

1. Principaux faits nouveaux

737. Une augmentation de la contrebande de drogues du Canada vers l'Australie a été observée récemment. Les services australiens de détection et de répression ont déclaré avoir saisi de la cocaïne, de la MDMA et de la méthamphétamine détectées dans un envoi de fret maritime en provenance du Canada. Les services de détection et de répression aux États-Unis ont également saisi de la cocaïne, de la MDMA et de la méthamphétamine dans un envoi de fret maritime provenant du Canada et destiné à l'Australie. Le pays d'origine de la majorité des saisies de